

DECRET n° 2019-768

Portant nomination du Président du Comité national de l'initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;

Vu le décret n° 2013-881 du 20 juin 2013 relatif à la création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'initiative pour la Transparence dans les Industries extractives;

Vu le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2019-760 du 06 avril 2019 portant nomination d'un Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 2019- 762 du 07 avril 2019 Fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE

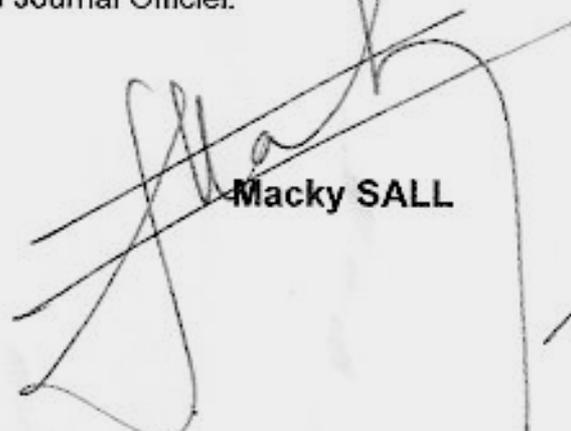
Article premier : Madame Awa Marie Coll SECK est nommée Présidente du Comité national de l'initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE), en remplacement de Monsieur Mankeur NDIAYE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le 08 Avril 2019

Par le Président de la République
Le Premier Ministre


Mahammed Boun Abdallah DIONNE


Macky SALL